



L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	30	Suffrages exprimés :	47
Absents :	25	- dont POUR :	47
Absents AVEC pouvoir	17	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	8	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	M. NOUVEAU Michel
Mme BASSANELLI Magali	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	Mme PAIGNON Laurence
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme BLANCHET Fabienne	Mme JEAN Amélie	Mme PIERI Julia
M. BOREL Félix	M. KITAEFF Richard	Mme PONTET Annie
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	M. SILVESTRE Claude
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MASSIP Frédéric	Mme STELLA Aurore
M. COURTECUISSSE Patrick	Mme MILESI Véronique	M. VOURET Eric
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AMOROS Elisabeth	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme DAUPHIN Mathilde
M. GERAULT Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
Mme GIRARD Nicole	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. JUSTINESY Gérard	ayant donné pouvoir à M. VOURET Eric
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme NALLET Christine	ayant donné pouvoir à Mme MONFRIN Marie-Josée
M. RIVET Jean-Philippe	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. ROUSSET André	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. SINTES Patrick	ayant donné pouvoir à M. NOUVEAU Michel

Absents excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline

Absents non-excusés :

Mme BUCHACA Sophie
Mme CRESP Delphine
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
M. MOUNIER Christian
M. PEYRARD Jean-Pierre
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme BLANCHET Fabienne

 Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION	République française Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt 2025/ Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 3 avril 2025
---	---

N° 2025-034	FINANCES – BUDGET PRINCIPAL - Approbation du compte de gestion 2024
--------------------	---

- *Vu les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;*
- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l’instruction comptable M57 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du conseil communautaire du 06 mars 2025 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 20 mars 2025 ;*
- *Vu l’avis de la commission des finances du 20 mars 2025.*

Pour mémoire, le compte de gestion est établi par le comptable public. Il retrace toutes les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif établi par l’ordonnateur. Mais il comporte de surcroît :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier, notamment les comptes de tiers correspondant aux créanciers et débiteurs de l’intercommunalité ;
- Le bilan comptable de l’agglomération qui décrit de façon synthétique l’actif et le passif de la collectivité.

Après s’être assurés que le comptable public :

- A repris dans ses écritures :
 - Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2024 ;
 - Celui de tous les titres de recettes émis ;
 - Celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ;
- A procédé à toutes les opérations d’ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Les élus sont appelés à se prononcer, par un vote, sur le compte de gestion 2024 du budget principal.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Cavaillon, le 7 avril 2025

La Secrétaire de séance,

Fabienne BLANCHET



Le Président,

Gérard DAUDET



